

Pipe-line de la vallée du Mackenzie

le cas. Selon le juge Berger, le tracé intérieur du Yukon comporte moins de risques pour l'environnement que le tracé côtier. Il se peut que les régions où les caribous vont hiverner soient menacées. Avant de prendre une décision, la population canadienne a besoin de savoir jusqu'à quel point cette menace est sérieuse.

Certains craignent par ailleurs que les autochtones ne puissent être employés dans les projets de développement d'envergure. L'un des comités de la Chambre pourrait être chargé de rechercher par quels moyens, lorsque de tels projets sont réalisés, les autochtones du Nord pourraient être employés non seulement à des travaux simples, mais également à des tâches qui leur permettraient de développer leurs talents. Voilà une étude qui incombe à un comité de la Chambre des communes et qui découle d'une question qu'a soulevée le rapport Berger.

Le juge Berger a déclaré qu'il faudrait du temps pour régler les questions relatives aux revendications territoriales des autochtones. Il a parlé de dix ans, mais rien n'assure que dix années seront nécessaires. Nous avons besoin d'entendre d'autres témoignages et d'autres points de vue concernant le temps qu'il faudra. Le juge Berger estime que l'économie du Nord pourrait s'appuyer sur la petite entreprise, et que l'exploitation méthodique des ressources gazières et pétrolières pourrait s'effectuer en collaboration avec la petite entreprise. Voilà une théorie qui mérite un examen minutieux. Il faut absolument en tenir compte si nous voulons disposer de toutes les données.

Voilà quelques-unes des questions que soulève le rapport Berger. Nous devons y répondre avant de décider quoi que ce soit. Seul un comité spécial de la Chambre des communes du Canada serait en mesure de répondre à ces questions.

Des voix: Bravo!

M. Clark: D'innombrables autres questions se posent, abstraction faite du rapport du juge Berger. L'une a trait à la rentabilité et à la possibilité d'établir un chemin de fer; une autre a trait au volume de nos gisements de gaz naturel et à la possibilité d'en découvrir d'autres dans le delta ou les îles de l'Arctique. Il nous faut une documentation solide sur les répercussions qu'aurait ce projet sur les travaux d'exploration dans la Mer de Beaufort, dans le delta et en haute mer dans l'Arctique.

Il nous faut connaître quelles répercussions aurait sur l'économie canadienne en général le fait de ne pas construire de pipe-line. Il nous faut connaître les répercussions qu'aurait le fait de construire ou non un tel pipe-line. Il nous faut connaître bien clairement les répercussions écologiques et socio-économiques qu'aurait le tracé de l'Alcan. En tant que comité du Parlement canadien, nous avons à donner notre avis, à recueillir les éléments de preuve et à faire connaître notre opinion sur la vaste question de savoir où réside l'intérêt national du Canada dans une affaire de ce genre.

Monsieur l'Orateur, nous sommes confrontés en ce moment à des questions extrêmement importantes. Le rapport du juge Berger, de même que les recommandations qui en découlent, constituent une nette dénonciation de l'échec du gouvernement actuel à élaborer une politique réaliste pour le nord du Canada ou à prendre des décisions dans le contexte d'une politique

[M. Clark.]

nationale globale en matière d'énergie. Il n'a pas de politique dans aucun de ces deux domaines.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il s'agit d'une question que le Parlement canadien doit étudier et examiner de façon détaillée, avec pouvoir de convoquer des témoins, de recueillir des éléments de preuve et de faire des recommandations, au lieu de se contenter d'en discuter. Nous aurons à prendre des décisions extrêmement graves. En tant que Parlement, nous avons le devoir de recueillir des éléments de preuve avec soin et de les examiner avec le plus grand soin. Nous avons le devoir de le faire en public. Ce n'est pas le moment de procéder à huis clos, comme le propose la motion du Nouveau parti démocratique. Il est temps, au contraire, d'ouvrir les portes et de permettre aux Canadiens d'étudier à fond les preuves.

Des voix: Bravo!

M. Clark: C'est pourquoi, afin de mieux nous permettre de réunir toutes les preuves, d'ouvrir les portes et de prendre les meilleures décisions possibles pour l'avenir du Canada, je propose, avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que tous les mots suivant le mot «gouvernement» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«de nommer un comité spécial de la Chambre ayant pour mandat d'examiner les recommandations du rapport Berger et tous les autres rapports, études et recommandations afférents à la construction d'un pipe-line dans le Nord et à la méthode de règlement des revendications foncières des autochtones et qu'elle le presse de ne pas prendre sans l'approbation du Parlement aucun engagement de principe prévoyant la construction d'un pipe-line dans le Nord.»

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le sujet du débat d'aujourd'hui est trop important pour que nous perdions du temps sur des questions de procédure mais, à mon avis, Votre Honneur devrait décider sérieusement s'il y a lieu de recevoir cet amendement. Il est certes possible de proposer un amendement au genre de motion à l'étude aujourd'hui, mais il doit être pertinent et ne doit pas constituer une proposition tout à fait nouvelle.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est absurde! En quoi constitue-t-il une proposition nouvelle?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si les députés vouldraient le présenter, ils auraient dû le faire mardi.

Monsieur l'Orateur, l'amendement proposé substitue à notre motion une proposition entièrement différente dont avis devrait être donné. Sans prendre le temps de lire les commentaires pertinents, je dirais à Votre Honneur qu'à mon avis cet amendement est nettement irrecevable.

M. Hnatyshyn: Nous mentionnons Berger.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) semble estimer qu'il est tout à fait dans l'ordre pour les néo-démocrates de proposer des amendements aux motions présentées à l'occasion des jours réservés à l'opposition, mais lorsque nous le faisons, la situation n'est plus tout à fait la même.